



# FLASH INFO CSE PNC



<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

28 Mars 2021 #322



## CSE Ordinaire des 24 et 25 mars 2021

### ✈ CONSULTATION CSE

Lors de ce CSE , les élus ont été consultés ( obligation légale ) sur la politique sociale , les conditions de travail et l'emploi sur l'année 2019 .

Notre expert , le Cabinet PROGEXA n' a pu réaliser son expertise qu'entre Janvier et Mars 2021 Cette consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi porte sur l'évolution de l'emploi, les qualifications, le programme de formation, les actions de formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage, les conditions d'accueil en stage, les actions de prévention en matière de santé et de sécurité, les conditions de travail, les congés et l'aménagement du temps de travail, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et bien d'autres sujets .

Les élus, bien évidemment, ont rendu un avis **DÉFAVORABLE**, car cette information-consultation , certes dans un contexte 2020 très compliqué , ne peut pas être présentée aux élus un an et demi après ...car c'est sur la bases de ses informations que les organisations syndicales s'appuient afin d'axer certaines négociations notamment sur la politique sociale et la prévention des risques psycho-sociaux ( mais pas que ) qui sont , au vue de l'actualité , des sujets centraux et primordiaux ...

**Que devons nous conclure sur l'importance de cette information-consultation aux yeux de la Direction ????**

### ✈ RESTITUTION DU RAPPORT ANNUEL 2020 CSSCT PNC

On peut constater que le taux d'accidents du travail chez les PNC , reste élevé sur l'année 2020 , malgré la baisse significative de l'activité .

Les otites , maux d'oreilles , TMS , Chutes restent les principales causes . Le taux de gravité est en dessous du baromètre mais , ce taux pour cette année est difficilement explicable du fait de changements de cotation

Dans ce rapport ,un focus a été fait sur les actions menées l'année dernière suite au COVID ainsi que les actions mises en place afin de limiter les AT.

De plus , nous avons fait un point sur le **PAPRI Pact** (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) qui est un document obligatoire, qui formalise pour l'année suivante, l'ensemble des mesures devant agir sur les risques professionnels identifiés : outil indispensable au vu de la restructuration en cours chez HOP.



## PRINCIPE DE REPARTITION DE LA PROGRAMMATION DANS LE CADRE APLD

L'élaboration des plannings répond aux règles suivantes, en fonction du taux d'activité.

**1- Règle Trimestrielle** : 90% des pnc de la même fonction ont en moyenne moins de 8 jip programmés par mois pour 40% d'activité. (9 jip pour les périodes à 50% d'activité)

**2- Règle Semestrielle** : 95% des pnc de la même fonction ont en moyenne moins de 8 jip par mois pour 40% d'activité (9 jip pour les périodes à 50% d'activité)

Un indicateur de suivi sera produit et communiqué trimestriellement aux élus

## CRPN ET PREVOYANCE

### Rappel de la mesure relative à la CRPNAC pour le Personnel Navigant Commercial

Afin de compenser les conséquences de l'APLD en matière de retraite complémentaire CRPNAC d'un salarié Personnel Navigant Commercial, les PNC pourront bénéficier d'un dispositif permettant de générer les droits CRPNAC sans rappel de cotisations, en temps et en argent, au titre des jours d'inactivité partielle dans le cadre de l'APLD.

La mise en œuvre de ce dispositif est subordonnée cumulativement :

1. À l'adoption et à l'entrée en vigueur des dispositions législatives et/ou réglementaires traduisant les décisions du Conseil d'administration de la CRPNPAC nécessaires à son entrée en application
2. À l'adoption et à l'entrée en vigueur des dispositions législatives et/ou réglementaires traduisant les décisions du Conseil d'administration de la CRPNPAC de reporter le paiement de l'intégralité des cotisations patronales de retraite complémentaire CRPN sur la période 2020- 2023 après le 31 décembre 2023.

La parution du décret est envisagée par la CRPN fin mars 2021

Concernant la prévoyance, Le maintien du niveau des prestations se fera sur la base d'un salaire de référence reconstitué comme si le salarié n'avait pas été en activité partielle, en conservant dans ce cas la même répartition de cotisation employeurs/salariés sur un salaire reconstitué.

## HOP TRAINING

Concernant l'avenir d'HOP TRAINING, les discussions avec un potentiel repreneur n'ont pas abouties.

**A ce stade, la direction considère ne pas avoir d'autre alternative que la cessation d'activité d'HOP TRAINING fin 2022.....**

Une Information et consultation sur le projet relatif à un plan de sauvegarde de l'emploi pour le personnel de Hop! Training intégrant un plan de départs volontaires et information et consultation sur

Une nouvelle campagne de monétisation des CP sera lancée en JUIN prochain.

Sur la première campagne de formation d'Anglais avec passage du TOEIC, 449 salariés se sont inscrits . 85% sont allés au bout de la formation avec passage de l'examen.

Concernant les formations professionnels liées à l'APLD avec les aides financières de l'État (type FNE , VAE express etc..) , sont en attentes de cadrage et devraient être confirmées dans les semaines à venir .

## **L'UNAC ET LE SNPNC SONT LÀ POUR VOUS ! VOTRE CONFIANCE NOUS ENGAGE! CONTACTEZ NOUS !**



**Etienne ROSSIGNOL**  
06 88 59 20 34

[etienne@unachop.com](mailto:etienne@unachop.com)



**Pauline POLONCEAU**  
06 01 79 61 85

[pauline@unachop.com](mailto:pauline@unachop.com)



**Fabrice LEVIEUX**  
06 11 70 58 99

[fabrice@unachop.com](mailto:fabrice@unachop.com)



**Delphine AUBIN**  
06 48 14 09 30

[delphine@unachop.com](mailto:delphine@unachop.com)



**Christelle PAGONAKIS**  
06 15 44 44 35

[c.pagonakis@laposte.net](mailto:c.pagonakis@laposte.net)

**Vous souhaitez plus d'informations ?  
Vous avez des questions ?  
Vous pouvez nous contacter :**



**David TOUCAS**  
06 19 77 59 26

[dtoucas@gmail.com](mailto:dtoucas@gmail.com)